



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 17299

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par les personnes dépendantes, tout particulièrement lorsqu'elles habitent en milieu rural. En effet, alors que les campagnes doivent déjà faire face à une pénurie préoccupante de médecins et d'infirmières qui ne trouvent pas de remplaçants lorsqu'il s'agit de partir à la retraite (sans même parler des vacances !), ceux-ci ne peuvent en aucun cas consacrer du temps à leurs patients pour une assistance aux gestes de la vie quotidienne et pour une écoute suivie. De la même façon, il est de plus en plus difficile de faire appel à des aides soignantes qualifiées. Cette situation contribue à renforcer l'isolement des retraités ruraux dépendants et à les faire se tourner vers des structures d'accueil collectif alors qu'ils auraient peut-être pu rester chez eux. Il l'interroge par conséquent sur les mesures qu'il entend prendre pour répondre à cette demande.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées comprend l'intérêt porté à cette situation qui est bien connue de ses services. Cependant, chaque médecin exerçant en libéral a le choix de son lieu d'installation. Les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier la mission « Démographie des professions de santé » sous la présidence du doyen Berland. Ce rapport (consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr) comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au cours des prochaines semaines (parmi elles figurent la création d'un Observatoire de la démographie des professions de santé comportant des antennes régionales et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale) et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires. C'est pourquoi il a chargé M. le sénateur honoraire Charles Descours d'une mission sur l'ensemble des mesures à prendre pour maintenir ou faciliter l'installation des professions de santé dans les zones menacées de « désertification ». Ces propositions qui viennent de lui être rendues (également consultables sur le site du ministère) seront étudiées et les décisions correspondantes prises dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17299

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3294

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6109